



COMPTE RENDU

Comité Social d'Administration de Réseau (CSA R) Direction Générale de l'Armement (DGA)

27 juin 2023

Le Délégué Général pour l'Armement a présidé le Comité Social d'Administration de Réseau de la DGA (CSA R DGA).

Vos représentants UNSA Défense élus au CSA-R DGA : Patrick ROUVIER, Stéphane SIMON, Éric MAURICE, Stéphanie PIVOTEAU, Julien LOUCHE, Corinne BIDOT

INTRODUCTION PAR LE DELEGUE GENERAL

Le Délégué Général pour l'Armement évoque tout d'abord une année 2023 riche et fournie, marquée par la transformation de la DGA. Il indique mettre un point d'honneur à conduire un dialogue social de qualité et sans langue de bois. Il a par ailleurs bouclé une grande partie de sa tournée des centres et sites de la DGA et précise que les quelques sites restants seront visités avant la fin de l'année. Il souligne la forte implication du personnel des RH dans l'accompagnement de la transformation de la DGA. Il tient à préciser qu'il ne transforme pas la DGA parce qu'elle ne fonctionne pas efficacement, mais parce qu'il est nécessaire d'évoluer pour s'adapter au contexte et obtenir une cohérence d'ensemble. En l'état d'avancement de la rédaction des textes sous-tendant la transformation de la DGA, la date du 1^{er} janvier 2024 demeure un objectif réaliste. Par ailleurs, le DGA vise toujours une promulgation de la LPM au 14 juillet, afin d'accompagner l'économie de guerre, la transformation de la DGA, notamment au travers d'une politique RH ambitieuse basée sur une stratégie RH et des parcours de carrière valorisants.

En réponse aux déclarations liminaires, le DGA se félicite et salue la reprise du dialogue social. Sollicité sur le rejet intersyndical de la réforme des retraites, il concède qu'elle nous concerne tous, mais que la DGA n'a pas la main sur le dossier. **Interpelé par l'UNSA Défense sur le récent amendement à la LPM introduit par un député afin de valoriser l'expertise et la technicité au sein de la DGA, et d'attribuer les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses missions**, le Délégué indique s'en féliciter, que ce sera un levier qui servira assurément lors des futurs arbitrages budgétaires, sans pour autant que cet amendement n'ait à ce jour une déclinaison concrète et immédiate.

Interrogé par nos soins sur les effectifs supplémentaires attribués à la DGA au titre de la LPM, le DGA précise qu'ils seront au nombre de 532, qui viendront s'ajouter à l'effectif atteint par la DGA au 31/12/2023. Cet apport d'effectif sera complété par la réserve industrielle et DGA, à hauteur de 2000 personnes. Il est à noter que ces effectifs viendront principalement renforcer les missions prioritaires définies par la LPM, telles que l'économie de guerre, la cyberdéfense, les nouveaux champs de conflictualité (espace, grands fonds), l'innovation, la connectivité, la dissuasion, ainsi que le renforcement des partenariats internationaux et de la coopération.

Pour l'UNSA Défense : avec la règle imposée par la LPM d'une cible d'effectif post-2023 basée sur le résultat qui sera atteint en fin d'année, on comprend mieux l'empressement actuel de la DGA à accélérer ses recrutements. On déplore toutefois que cette pression mise sur la DGA par les hautes autorités de l'Etat se fasse dans un contexte rendu compliqué par le peu de moyens actuellement consacrés à notre attractivité au recrutement.

Sur la revendication relative à la suppression de l'abattement de zones, et de la révision de l'indemnité de résidence, la DGA n'a à ce jour pas de visibilité sur l'issue des travaux qui sont conduits en interministériel.

Le Délégué est conscient que la DGA communique insuffisamment sur le projet « DGA impulsion ». Un effort va être porté sur la communication relative au projet, pour donner du sens au travail et pour accompagner l'appropriation de nos nouvelles missions.

Interpelé sur l'utilisation de l'IA au sein de la DGA, le délégué donne sa vision : l'IA optimisera la valeur ajoutée des humains, sans pour autant les remplacer.

Les discussions sont en cours pour l'application aux ICT et TCT de la récente revalorisation de 1.5% du point d'indice. Pour les personnels ouvriers de l'Etat, le 1.5% sera appliqué au 1^{er} juillet. La DGA n'a pas d'information pour la transposition des autres mesures.

La DRH de la DGA est revenue sur le sujet de la reconnaissance de l'expertise et de la technicité. Elle annonce une réunion au niveau ministériel en septembre, puisqu'à cette date les moyens offerts par la prochaine LPM seront rendus publics, ceci afin de revaloriser tous les corps concernés (fonctionnaires techniques, ouvriers, contractuels). Elle mentionne également un plan interministériel, dans lequel il conviendra absolument que le MINARM s'inscrive.

Suites du CSAR DGA du 9 mai 2023

1.1/ Approbation du procès-verbal (PV) du 9 mai 2023 : approuvé à l'unanimité.

1.2/ Election du secrétaire adjoint : Le secrétaire adjoint a été élu à l'unanimité pour la durée de la mandature.

1.3/ Examen des suites données aux délibérations et actions en cours

- Sur le site gironde de DGA EM, le dossier suit son cours. A noter que 3 installations sont à remplacer, mais que le budget actuellement disponible ne va permettre que le remplacement de 2 d'entre-elles.
- **IS2E** (Indemnité de sujétion spécifique liée aux activités d'expertises et d'essais) : le dossier a été transmis à la DRH-MD le 23/02/2023. Une question relative à l'équité de traitement a été posée par la DRH-MD, à laquelle la DGA considère avoir apportée une réponse probante. Pas d'obstacle majeur signalé à ce stade. Dossier à suivre.

Projet de règlement intérieur (RI) CSAR/FS pour la nouvelle mandature

Passage obligé lors de la création de nouvelles instances, la rédaction d'un règlement intérieur (RI) décrit les modalités de fonctionnement. Celui du CSA R DGA s'appuie sur un modèle de RI de CSA de réseau proposé par la DRH MD. L'approbation du RI est reportée au prochain CSAR, à la demande de l'ensemble des élus. **L'UNSA Défense regrette fortement qu'aucune des propositions formulées par les élus des différentes OS n'ait été retenue.**

Agenda social

La DRH a élaboré un agenda social, très complet. **Les représentants UNSA Défense se félicitent de la création de ce document, qui atteste de la densité du dialogue social à la DGA et en assure un affichage.**

Impulsion DGA

L'avancement du projet fait l'objet d'un cycle de réunions spécifiques. La prochaine se tient le 5 juillet 2023.

Transposition aux ICT/TCT de la convention collective nationale de la métallurgie : synthèse

Une synthèse a été réalisée en séance sur les travaux du GT, qui sont toujours en cours. La position de l'intersyndicale est détaillée dans le CR diffusé à l'issue de chaque réunion du GT.

L'UNSA Défense a souligné en séance :

- La problématique des augmentations générales (AG) : rien dans les textes officiels en projet ne prévoit l'alignement des ICT/TCT lorsque le point d'indice évolue. Nous considérons, dans une logique d'équité, que les AG doivent être actées dans les textes afin de garantir, dès lors qu'elles sont attribuées aux statuts de la fonction publique, leur versement aux ICT/TCT.
- La classification écrasée sur 4 niveaux pour 95% des ICT/TCT. Cet écrasement réduit significativement les possibilités d'évolution au sein de la future grille qui comporte pas moins de 8 niveaux. Il convient que les postes à responsabilités bénéficient d'une cotation mieux échelonnée. Ceci d'autant plus que les planchers des premiers niveaux sont très inférieurs aux planchers des positions actuellement détenues par la plupart des ICT/TCT. Nous demandons donc à ce que les classifications soient mieux réparties sur les 8 niveaux.
- Toujours dans un souci d'équité entre statuts, nous avons rappelé que les autres statuts civils bénéficiaient d'augmentation « à l'ancienneté » (avancement d'échelons), ce que le futur système des ICT/TCT doit également garantir.
- Nous avons également rappelé le besoin de communiquer auprès des ICT/TCT, notamment au travers du **carrefour ICT 2023**. La DRH indique que ce carrefour est bien prévu en 2023, mais qu'il a été reporté à la rentrée, car la DGA attend que le nouveau système soit complètement défini. Une tournée des centres sera également organisée afin de présenter ce nouveau système.

La DRH a précisé en séance que le système devrait être présenté dans son intégralité lors du GT ICT/TCT du 12 juillet.

Afin de pouvoir examiner en profondeur les dispositions prévues d'une part, pour la nouvelle classification des postes qui va toucher tous les statuts de la DGA et d'autre part, les évolutions du statut ICT, les élus UNSA Défense, avec les élus d'autres organisations syndicales, envisagent de demander la tenue d'un CSAR DGA en septembre dédié à ces problématiques.

Transformation des modes de travail

Le télétravail est globalement assez bien mis en œuvre à la DGA. Nous notons toutefois des différences de traitement suivant les entités, qu'il conviendra de s'efforcer de lisser en termes d'équité. Le GT hybride s'est réuni à plusieurs reprises. Les enjeux et les valeurs ont été définis. Ces travaux collégiaux ont permis d'identifier les comportements à privilégier ainsi que ceux à éviter et à bannir, tant pour les agents que pour les managers. Une charte sera élaborée. L'UNSA Défense s'est félicitée lors du CSAR du travail constructif réalisé dans le cadre de ce GT.

Aspects ressources humaines

La DGA traverse toujours une période difficile pour :

- renouveler les ressources en place, notamment dans les métiers en forte tension (numérique,...),
- recruter les effectifs qui vont être nécessaires à l'accomplissement de ses nouvelles missions,
- endiguer les démissions.

En effet, 103 démissions ICT/TCT étaient déjà enregistrées au 31 mai 2023, auxquelles il convient d'ajouter les 46 agents d'autres statuts (fonctionnaires, OE et ASC) actuellement positionnés en congé pour convenance personnelle.

Comme pour les années précédentes, les concours ne parviennent toujours pas à faire le plein : la DGA ouvrait 55 postes d'ICD cette année, dont une vingtaine ne seront pas pourvus. De même, seuls 2/3 des postes de TSEF offerts au concours seront pourvus.

Le contexte amène à un plan de recrutement très ambitieux de 667 ICT à réaliser en 2023. Fin mai, seuls 83 contrats fermes étaient signés, mais la DRH précise que 150 contrats sont en réalité en passe d'être finalisés. La DGA devra donc engranger pas moins de 565 recrutements au second semestre, l'effectif autorisé étant de 10581 fin 2023.

Par ailleurs, le recrutement de 48 ouvriers de l'Etat est prévu en 2023, contre 37 recrutés en 2022.

La DGA espère pouvoir former 241 apprentis en 2023. 154 contrats sont en cours de réalisation. De 2018 à ce jour, la DGA a recruté 94 apprentis à l'issue de leur formation.

Pas de départ en IDV en 2023. 13 demandes de ruptures conventionnelles sont en cours d'arbitrage à la DRH-MD (7 ICT/TCT, 1 ASC, 2OE et 3 fonctionnaires). L'avis sera rendu courant juillet.

Pour l'UNSA Défense, il reste du chemin à parcourir pour améliorer l'attractivité de la DGA et la fidélisation des employés. Pour y parvenir, il faudra finaliser convenablement la transposition du statut ICT/TCT à la nouvelle convention collective, s'occuper activement de la revalorisation des statuts des fonctionnaires et des ouvriers de l'Etat. Il ne s'agit pas que d'agir au niveau des salaires d'entrée dans ces corps, mais il faut impérativement revaloriser la totalité des agents de la DGA quel que soit leur ancienneté ou leur grade. Des actions devront également être entreprises afin de continuer à améliorer la qualité de vie au travail et d'alléger considérablement les tâches administratives irritantes qui phagocytent nos journées de travail.

L'UNSA Défense a une nouvelle fois alerté la direction sur la charge de travail générale qui pèse lourdement sur les CPP RH sous dimensionnés en effectif. La forte montée en puissance des besoins en recrutements submerge les agents qui les traitent et met leur santé en péril. Des solutions devront être mises œuvre en urgence pour les soulager.

Dans le cadre de la transformation, la DRH nous informe de la création d'une sous-direction « Ecole, formation et développement professionnel ». Cette sous-direction comportera 4 bureaux :

- Pilotage et budget formation,
- Offres de formation,
- Formations initiales,
- Centre de formation DGA.

Formation

On note une augmentation des agents qui ne peuvent pas participer à leur formation pour raisons de service (dans certaines entités, plus de 50 %). Ce constat est très inquiétant, notamment lorsqu'il s'agit de formations réglementaires ! Cet indicateur révèle, entre autres, une surcharge de travail empêchant les agents de se former. Il faut traiter cette problématique. Quelques entités, moins en vue ou moins dans l'air du temps, ne disposent pas d'un budget suffisant pour couvrir tous leurs besoins en formations. Pour l'UNSA Défense, il est indispensable de maintenir l'accès à la formation professionnelle et un bon niveau de formation continue.

Bilan Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

17 agents sont en cours de VAE. 3 diplômes obtenus en 2022. Depuis 2007 (année de début du dispositif), 75 agents ont obtenu un diplôme suite à la VAE.

Enfin, 89 formations ont été réalisées sur Compte Personnel de Formation (CPF) en 2022.

Groupe de Travail de la Direction Technique (GT DT)

Le GT DT s'est réuni le 14 juin dernier.

Déclinaison du projet impulsion à la future direction de l'ingénierie et de l'expertise (DIE) : la DIE regroupera toutes les compétences et savoir-faire de la DGA au service de l'ingénierie (technique, soutien logistique intégré, méthode et qualité programme, numérique, soutien général) au sein d'une seule et unique direction en charge d'apporter ces services en soutien de l'activité des autres directions. Le but est d'optimiser l'administration des moyens techniques, d'infrastructures et financiers de la DGA et ainsi garantir l'amélioration de la performance de la DGA. Le modèle matriciel et l'organisation des centres de la DGA par grands domaines d'activité sont maintenus. Pas d'impact direct sur l'organisation des centres de province. Seront principalement concernés l'administration centrale, le S2NA, et la DGA IP. Toutes les fonctions financières relatives au BOP DGA seront intégrées au sein de la DIE. La fonction technique, gérée par la DIE, alliera de nouveaux métiers aux activités qualité programmes et au soutien logistique intégré (issus respectivement de la DP et de la DO). L'objectif est de renforcer la cohérence des équipes de programme avec le besoin des opérations d'armement.

Simplification et nouveaux modes et outils de travail : la direction de la DT a présenté des planches listant les actions réalisées ou en cours en administration centrale et dans chacun des centres. **Les représentants UNSA Défense ont émis des doutes sur la sincérité des présentations de certains centres, en ce qui concerne le télétravail, annoncer « 2 j flottants par semaine » en omettant d'afficher l'interdiction de les prendre les lundis et vendredis ne participe pas à la bonne pratique du télétravail. L'UNSA Défense se félicite des réflexions portées sur la simplification ainsi que de l'émergence d'idées et de mesures mises en place sur le terrain. Certains centres semblent toutefois moins impliqués que d'autres, pourtant simplifier présente un intérêt pour tous. Il faut continuer, identifier les bonnes pratiques de certains et les étendre à tous les centres.**

Mise en œuvre du dialogue social local : force est de constater que la qualité du dialogue social est très disparate d'un centre à l'autre, certains se contentent de réunir la formation spécialisée (FS - ex CHSCT). **L'UNSA Défense a rappelé l'importance du dialogue social de proximité permettant de régler les problématiques locales et d'avoir des informations sur la vie du centre.**

Fermeture du centre de documentation de Balard (S2IE / DGA ITE)

Le centre de documentation de Balard fermera en septembre 2023. 3 agents sont concernés, leurs postes sont supprimés, le Plan d'Accompagnement des Transformations (PAT) est mis en œuvre. La Commission Locale de Transformation (CLT) s'est tenue le 23 mai 2023. **L'UNSA Défense, présente en CLT, s'est assurée de la bonne prise en charge des agents concernés avec maintien de leurs rémunérations.**

Points divers examinés sur demande des élus

Impact de la transformation du SID sur l'organisation et le fonctionnement de la DGA : des GT sur la transformation du SID sont en cours. La DGA participera à ces GT. A ce jour, la DGA ne dispose pas d'éléments suffisants pour prendre d'éventuelles mesures d'adaptation. **Un constat a été partagé entre les élus et la direction, relatif à l'augmentation importante des coûts des travaux d'infrastructures. Ces augmentations de coût, faute de budget adapté, risquent de ralentir les aménagements d'infrastructures (construction de bâtiments, aménagement de locaux) nécessaires à la mise en œuvre du volet « DGA Impulsion » visant à déplacer certaines activités DGA dans les centres de la DT.**

CONCLUSION

Le Délégué Général conclut ce comité en soulignant la qualité du dialogue constructif et fluide avec les élus.

Un nouveau format d'instance de dialogue social est institué avec la mise en place du comité social d'administration. La direction change, la DGA se transforme. Malgré tout l'UNSA Défense est satisfaite de voir la continuité des travaux, initiés lors des précédentes mandatures, garantie au sein de la DGA. Il n'y a pas eu de rupture, l'UNSA Défense s'y est attachée.

Pour L'UNSA Défense, les ressources obtenues pour l'instant ne seront pas suffisantes pour assumer toutes les missions. Des choix de diminution de charge ou d'augmentation des ressources seront nécessaires, gageons que nos dirigeants politiques en prennent conscience suffisamment tôt. Vos représentants UNSA Défense porteront une attention particulière à la surcharge de travail qui génère des RPS et met en péril la santé des agents de la DGA. Nous vous invitons à nous saisir si vous êtes victimes d'une charge de travail excessive qui vous cause des troubles de santé.

Patrick ROUVIER
patrick-christian.rouvier@intradef.gouv.fr

Stéphane SIMON
stephane.simon@unsa-defense.org

Eric MAURICE
eric.maurice@intradef.gouv.fr

Stéphanie PIVOTEAU
stephanie.pivoteau@intradef.gouv.fr

Julien LOUCHE
julien.louiche@intradef.gouv.fr

Corinne BIDOT
corinne.bidot@intradef.gouv.fr



UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS – ☎ 01 42 22 37 02

✉ federation@unsa-defense.org

🌐 portail-unsa.intradef.gouv.fr

🌐 www.unsa-defense.org

🐦 [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)

📘 www.facebook.com/UNSADefense

📺 [Unsa defense diffusion](#)